

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Agnès MERCIER, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mr Fabrice PRADIER, Mme Valérie VALETTE, Mrs Sébastien MIALON, Christophe GIRAUD, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE.

Mme Laure JOURDAN a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 256 (49 rue Saint Pierre) et d'une parcelle de terrain non bâti sise section AC numéro 317 (Rue des Pénitents)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section C numéro 1527 (2 route du Béage) et de trois parcelles de terrain non bâties sises section C numéro 1528, 1529 et 1531 (Crouziols)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Réfection réseaux eaux pluviales – village de la Borie : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réfection des voiries du village de la Borie sont prévus pour cette année. Ils seront effectués une fois le réseau Haute Tension enfoui. Il ajoute qu'il faut revoir la gestion des eaux pluviales préalablement à ces travaux, notamment pour les eaux qui ruissellent depuis les hauteurs situées derrière le village. Il présente au Conseil le devis reçu pour la création de deux traversées de route en amont et en aval du village et la création d'un fossé sur la route de la Barthe dans un terrain très rocailleux. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis présenté pour un montant de 9 362 Euros HT.

Installation d'une aire multisports – approbation du devis : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'installations en faveur de la jeunesse. Il précise qu'une demande de devis a été réalisée via la plateforme de dématérialisation auprès de trois entreprises. Il présente donc les offres reçues pour ce projet et l'analyse qui en a été faite. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise GPE pour un montant de 47 248 Euros HT et autorise Mr le Maire à lancer ces travaux.

Travaux de réfection de l'abbatiale Saint Chaffre – demande de subvention : Monsieur le Maire rappelle que le bureau de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réfection de l'église abbatiale a été choisi et qu'il y a donc lieu de délibérer pour pouvoir demander les subventions correspondantes auprès des financeurs. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le projet de restauration de l'Eglise Abbatiale et les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Convention chats errants : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en vertu du décret du 25/11/2002, c'est à la commune de gérer la population de chats errants sur son territoire. Il indique que depuis plusieurs années, la commune a procédé à un certain nombre de stérilisations afin de limiter la population et ajoute que la Fondation 30 Millions d'Amis peut aider à financer une partie de ces dépenses jusqu'à 50% si la commune signe une convention avec elle. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc la signature d'une convention avec la fondation 'trente millions d'amis' pour la régulation des chats errants.

Demandes d'acquisition du domaine public : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois nouvelles demandes d'acquisition du domaine public sur le bourg :

- 11 place du Vallat pour la régularisation de l'empiètement d'une terrasse sur le domaine public
- 15 place du Vallat pour la régularisation de l'empiètement d'une terrasse sur le domaine public
- 1 rue Via Croze afin d'acquérir la partie située devant des portes de garages et éviter le stationnement anarchique des véhicules empêchant les sorties

Après délibération, le Conseil émet un avis favorable à la vente d'une partie du domaine public située devant les 11 et 15 de la Place du Vallat et émet un avis favorable avec une abstention (Agnès MERCIER, étant concernée par l'affaire) pour la vente d'une partie du domaine public devant le 1 rue Via Croze. Le Conseil indique que ces ventes seront soumises à une enquête publique préalable.

Modification des modalités d'exonération de la PAC : Monsieur le Maire rappelle que la commune a institué en 2012 une Participation à l'Assainissement Collectif qui permet de financer une partie des investissements réalisés en matière d'assainissement. Cette participation s'élevant à 10 € par mètre carré pour les surfaces habitables devaient aussi concerner les surfaces des locaux industriels et commerciaux correspondant aux sanitaires, aux vestiaires et aux bureaux. Compte tenu des difficultés à calculer le montant de cette participation car les aménagements intérieurs ne donnent pas lieu à une déclaration d'urbanisme, compte tenu aussi des montants relativement faibles considérés, le Conseil Municipal décide d'exonérer totalement les locaux industriels et commerciaux de la PAC.

Mise en place d'une étude de sols préalable à l'installation d'un dispositif d'assainissement non-collectif : Monsieur le Maire indique que la mise en place d'une étude de sols préalablement à toute nouvelle installation d'assainissement non collectif pourrait être demandée, ceci afin de prévenir tout dysfonctionnement lié à la nature des sols qui peut dans certains cas entraîner des désordres et des conflits de voisinage. Après délibération, le Conseil Municipal refuse de rendre la réalisation d'une étude de sols obligatoire compte tenu du coût relativement élevé de cette opération, et propose en revanche de la conseiller systématiquement aux pétitionnaires.

Modification tracé chemin de la carrière du Mont : Mr le Maire informe le Conseil que la demande d'extension de la carrière du Mont a reçu un avis favorable. Il rappelle que le chemin rural desservant la carrière et passant sur la falaise nord-est a déjà été déclassé pour lui être vendu. Le propriétaire de la carrière s'est engagé à construire un chemin sur le flan sud-ouest pour permettre la circulation et un premier tracé avait déjà été approuvé en Conseil. Il demande toutefois la possibilité de modifier ce dernier afin de ne pas diviser les parcelles agricoles en longeant les bordures de ces parcelles. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le nouveau tracé présenté.

Adhésion Association 'Fin Gras du Mézenc' : Mr le Maire présente au Conseil la demande d'adhésion annuelle à l'association Fin Gras du Mézenc. Il rappelle que la commune adhère depuis plusieurs années afin de soutenir la filière agricole. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à l'association 'Fin Gras du Mézenc' pour l'année 2021 pour un montant de 250 €.

Précisions sur les modalités de vente des concessions reprises : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a déjà réalisé deux procédures de reprise de concessions abandonnées et qu'à chaque fois, les concessions ont été remises en état avant d'être revendues. Cette remise en état a consisté en une réduction des corps qui sont entreposés dans l'ossuaire communal et en une démolition du bâti présent sur la parcelle par une entreprise. Or, il s'avère que dans certains cas, des restes de fondations ou de constructions anciennes ne sont pas repérés lors des travaux et donc ne sont pas évacués. La commune ne pouvant être tenue responsable de la présence de ces éléments, le Conseil décide donc de préciser dans le règlement du cimetière que la vente des concessions reprises sera réalisée en l'état et qu'aucun recours ne pourra donc être engagé contre elle dans l'éventualité où des éléments non visibles viendraient compliquer la réalisation du chantier d'aménagement entrepris par l'acquéreur.

Modalités de participation aux frais de branchement aux réseaux d'eau et d'assainissement : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de préciser les modalités de remboursement des frais de branchement aux réseaux d'eau et d'assainissement. En effet, les tarifs mis en place ne permettent pas de couvrir les coûts de travaux complexes ne pouvant être réalisés par le Service Technique et qui nécessitent par conséquent l'intervention d'une entreprise extérieure. Il propose donc de modifier le règlement afin de tenir compte de situations particulières. Après délibération, le Conseil Municipal demande donc à Mr le Maire de préciser que les travaux complexes seront réalisés par une entreprise extérieure et que le calcul du montant à régler par les pétitionnaires sera effectué en incluant les travaux réalisés par une entreprise et les différents frais de raccordement.

Questions diverses :

Report spectacle soirée de la femme : Mme MERCIER indique qu'au vu des conditions sanitaires actuelles, le spectacle du 8 mars sera reporté à une date ultérieure.

Travaux de voiries 2021 : Mr le Maire indique au Conseil que l'appel d'offres concernant la réfection des voiries communales a été lancé et que le résultat de cet appel d'offres sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil. Il précise toutefois que certaines modifications seront opérées, notamment afin de pouvoir goudronner la route des Combes qui est très dégradée.

Présentation du plan d'aménagement de l'espace Rue des Pénitents : Mme CROZET présente un projet de plan d'aménagement de l'espace partagé situé rue des Pénitents. Ce projet comprend la plantation d'arbustes et de plantes diverses et la mise en place d'un jardin partagé. Mr CHABANNES indique que le sol actuel ne permet pas de telles plantations et que celles-ci devront être robustes. Il propose aussi d'installer une table et plusieurs bancs afin que cet espace soit plus convivial. Certains conseillers pensent qu'il devrait y avoir moins de végétaux et que cet espace devrait être plus aéré. Mme CROZET indique qu'elle transmettra les remarques effectuées aux personnes en charge du projet.

Vente du bâtiment 36 rue Saint Jean : Monsieur le Maire indique que l'annonce pour la vente du bâtiment est en ligne et que le cahier des charges sera communiqué sur simple demande. La saison estivale du gîte est donc totalement annulée.

Appel à Projets PPC : Mr le Maire rappelle au Conseil que lors de la dernière séance, il a été question de déposer une demande de subvention pour le changement des menuiseries du château dans le cadre de l'Appel à Projets Villages Remarquables. Il indique s'être renseigné et précise qu'à priori, cette demande risque de compromettre l'obtention d'autres subventions pour d'autres opérations car l'enveloppe prévue a en grande partie été consommée. Il propose donc de ne pas déposer de dossier pour l'instant.

Subvention ADEME étude faisabilité réseau de chaleur : Mr le Maire indique que la commune percevra une aide de 6700 € de la part de l'ADEME pour cette étude.

Plan intercommunal d'installations photovoltaïques : Mr le Maire indique au Conseil Municipal que la communauté de communes souhaite mettre en place un plan de développement des installations photovoltaïques sur le territoire. Elle demande donc aux communes de recenser les divers bâtiments communaux qui pourraient convenir.

Dates diverses :

Réunion PLUI le samedi 27 février à 10 heures

Réunion des professionnels de santé en visio avec la communauté d'agglomération le lundi 1^{er} mars à 20 heures

Réunion CCID le mardi 9 mars à 9 heures 30

Conseil communautaire le 18 mars à 20 heures

Réunion marché à prévoir

Prochain Conseil Municipal le jeudi 25 mars 2021 à 20 heures, Salle Cornélie Falcon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.